

LES OBJECTIFS DE STAGE

Les objectifs des stages sont des énoncés qui traduisent les attentes du programme de travail social en regard des apprentissages que la ou le stagiaire doit réaliser au cours de ses stages. Ils renvoient aux quatre (4) blocs d'apprentissage suivants :

- le contexte organisationnel du milieu d'intervention
- le contexte communautaire du milieu d'intervention
- le processus d'intervention sociale
- le développement professionnel de l'étudiant-e

Conçu sur le principe d'un apprentissage progressif, le contenu de ces objectifs doit permettre à la ou au stagiaire de graduer ses apprentissages allant de l'initiation au processus d'intervention en stage I à sa maîtrise à la fin du stage II. Les objectifs des stages sont donc définis en fonction de niveaux d'attentes différents pour chacun des deux stages.

Le stage I vise un niveau de connaissances élémentaires descriptives et une première familiarisation et initiation à l'intervention. *Le stage II* doit amener l'étudiante ou l'étudiant à dépasser ce niveau de connaissances fragmentaires, intuitives et descriptives de la pratique pour arriver à une compréhension critique et approfondie des situations sociales et de son action sur celles-ci.

En conséquence, pour tenir compte de l'évolution du niveau de compétence de la stagiaire ou du stagiaire, les activités d'apprentissage prendront des formes différentes en stage I et en stage II. Ainsi en stage I, les stagiaires expérimenteront des rôles et une autonomie professionnelle limités.

En stage II, la stagiaire, le stagiaire pourra graduellement accéder à une plus grande autonomie professionnelle et assumer la prise en charge complète de ses interventions.

Ces orientations s'appliquent aux stages des deux concentrations du programme; individuelle et collective. Cependant, elles s'articuleront dans des contenus différents au niveau des objectifs spécifiques du contrat pédagogique.

3.1

OBJECTIFS DES STAGES I ET II

NIVEAUX DE COMPÉTENCE ATTENDUS	
STAGE I	STAGE II
<p>Le stage I doit permettre à l'étudiant-e de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - se familiariser avec un lieu de pratique ; - se familiariser avec le processus d'intervention sociale ; - se situer dans l'action comme intervenant-e 	<p>Le stage II doit permettre à l'étudiant-e de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vérifier, consolider, améliorer, corriger les acquis/ difficultés du Stage I ou de son expérience de travail (si stage I, crédité) ; - développer ses capacités d'analyse ; - développer un premier niveau de compétence et d'autonomie professionnelle
<p>Fonctionnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - niveau de connaissances élémentaires descriptives ; - niveau de familiarisation et d'implantation dans une pratique : l'étudiant-e s'initie, amorce des apprentissages d'intervention. <p>A la fin du Stage I, l'étudiant-e devrait être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - connaître le contexte organisationnel et communautaire d'une pratique ; - reconnaître, nommer et appliquer les composantes du processus d'intervention sociale ; - identifier ses forces et ses difficultés comme intervenant-e. 	<p>Fonctionnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'étudiant-e doit être en mesure de dépasser un niveau de connaissances fragmentaires, intuitives et descriptives de l'intervention et de passer à un niveau d'analyse de son action. <p>A la fin du Stage II, l'étudiant-e devrait être capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'analyser sa pratique : expliciter le pourquoi de son action ; - d'évaluer la pertinence et l'impact de celle-ci en fonction du changement visé ; - de reconnaître les fondements théoriques de sa pratique ; - de se réappropriier les connaissances acquises ; - de transférer ses connaissances d'une situation à l'autre et les adapter en conséquences.

3.1.1. LE CONTEXTE ORGANISATIONNEL DU MILIEU D'INTERVENTION

FICHE 3

A la fin du **Stage I**, la ou le stagiaire devra être capable de :

1. Connaître le contexte organisationnel du milieu d'intervention

- l'historique de l'organisme ;
- son orientation : buts, objectifs, conception des besoins et des problèmes de la population visée ;
- ses pratiques : les modes d'intervention, les activités, les services ;
- l'organisation interne : la structure de fonctionnement, les niveaux d'instances décisionnelles ;
- les acteurs en présence : types de travailleuses, travailleurs, leurs conditions, leurs tâches ; la place faite au usagers dans la structure décisionnelle.

A la fin du **Stage II**, la ou le stagiaire devra être capable de :

1. Analyser le contexte organisationnel du milieu d'intervention

- communiquer, interpréter les objectifs/services/politiques de l'organisation ;
- évaluer la pertinence et l'impact des activités et des services offerts en fonction des besoins de la population et des problèmes visés.

FICHE 3

3.1.2. LE CONTEXTE COMMUNAUTAIRE DU MILIEU D'INTERVENTION

2. Connaître le contexte communautaire du milieu d'intervention

- les caractéristiques de la communauté où s'insère la clientèle visée : conditions socio-économiques, organisation sociale, habitudes de vie, traits culturels ;
- les caractéristiques de la clientèle visée : besoins, classe, sexe, conditions socio-économiques et politiques, traits culturels ;
- les principales problématiques touchant la clientèle; -les lois et politiques sociales reliées à ces problématiques ;
- les principales ressources du milieu (institutions, groupes, associations) jugées prioritaires par rapport aux problématiques présentes dans le milieu.

2. Analyser le contexte communautaire du milieu d'intervention

- utiliser de façon critique, différenciée et appropriée les ressources et lois sociales afférentes aux problèmes visés ;
- évaluer la pertinence et l'impact des ressources communautaires et des politiques sociales sur la population en termes de réponses aux besoins et problèmes visés.

FICHE 3

3.1.3. LE PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE

STAGE I	STAGE II
<p>A la fin du Stage I, la ou le stagiaire devra être capable de :</p> <p>3. S’initier au processus d'intervention sociale</p> <p>3.1 Analyser une situation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier la situation-problème ; - colliger et organiser les données pertinentes à la situation ; - formuler des hypothèses d'explication, des causes et enjeux de la situation-problème ; - définir la situation-problème ; - identifier l'/les objet-s d'intervention et les changements visés; - formuler des hypothèses d'intervention ; <p>3.2 Planifier l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> - élaborer un plan d'intervention ; - définir les objectifs d'intervention ; - identifier et choisir les moyens et les stratégies appropriés ; - établir un échéancier de réalisation de l'action ; - établir un contrat avec les acteurs concernés ; 	<p>A la fin du Stage II, la ou le stagiaire devra être capable de :</p> <p>3. Maîtriser le processus d'intervention sociale</p> <p>3.1 Analyser une situation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - colliger et organiser des données pertinentes à partir d'hypothèses et d'un schéma explicatif ; - expliquer et justifier le rationnel qui sous-tend l'analyse de la situation ; - identifier le cadre de référence théorique de l'analyse ; <p>3.2 Planifier l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> - différencier un nombre possible de modes d'intervention appropriés ; - élaborer et articuler avec les personnes concernées un plan d'intervention réaliste-opérationnel adapté à la situation-problème : objectifs - moyens - stratégies - échéancier ; - justifier le plan d'action en fonction du changement visé dans la situation et de l'approche privilégiée ; - définir et établir avec les acteurs-es, en cause les limites et les paramètres de l'intervention.

3.1.3. LE PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE (suite)

STAGE I	STAGE II

FICHE 3

<p>3.3 Réaliser l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en oeuvre le plan d'intervention ; - engager, mobiliser les individus, les petits groupes ou les collectivités concernées en vue du changement visé ; - reconnaître, nommer et appliquer les stratégies et techniques d'intervention en fonction des méthodes d'intervention utilisées : intervention individuelle, petit groupe ou collective ; - ajuster le plan d'action en fonction de la réalité et du contexte. <p>Au Stage 1, la ou le stagiaire peut s'insérer dans un plan d'intervention prédéfini, suivre et mettre en application un plan délimité, fait d'interventions simples définies avec le-la superviseur-e, assumer des parties précises et ponctuelles d'intervention.</p> <p>3.4 Évaluer les résultats de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> - évaluer le degré d'atteinte des objectifs visés ; - identifier des zones de changement en regard de la situation initiale ; - commencer à identifier des explications du changement ou du non-changement ; - effectuer les modifications jugées pertinentes ; - relancer l'action ; - terminer l'action. 	<p>3.3 Réaliser l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> - assumer une prise en charge complète et autonome de l'intervention, de l'établissement du contrat à la cessation de l'intervention ; - commencer à développer une approche personnelle ; - utiliser de façon consciente et différenciée les stratégies et techniques appropriées pour soutenir l'intervention ; - analyser leur pertinence et leur impact comme soutien à l'intervention choisie ; - identifier l'approche d'intervention qui sous-entend son action. <p>3.4 Évaluer les résultats de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> - mesurer la nature et le degré de changement par rapport à la situation initiale, et ce, en fonction des objectifs visés, des moyens, stratégies et techniques choisis et de l'échéancier ; - identifier et expliquer les facteurs de changement /ou de non-changement ; - formuler de nouvelles hypothèses avec les acteurs-es concerné-es ; - modifier le plan d'action ; - relancer l'action s'il y a lieu ; - terminer l'action.
--	--

3.1.4. LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

STAGE I	STAGE II
A la fin du Stage I, la ou le stagiaire devra être capable de :	A la fin du Stage II, la ou le stagiaire devra être capable de :
4. Se connaître dans l'action comme personne et comme	4. Se connaître dans l'action comme personne et comme

FICHE 3

intervenant-e

- commencer à reconnaître ses valeurs, son orientation idéologique et leur implication dans son action ;
- démontrer sa capacité de travailler en équipe et de s'intégrer dans un milieu de pratique ;
- démontrer des capacités de jugement auto-critique sur sa pratique et son expérience d'apprentissage ;
- reconnaître ses forces et ses limites comme intervenant-e sociale et leurs effets sur l'intervention.

intervenant-e

- démontrer un premier niveau de compétence (maîtrise du processus d'intervention sociale) et d'autonomie professionnelle ;
- saisir l'impact de ses valeurs, de son orientation idéologique sur ses interventions ;
- faire preuve de capacité de jugement auto-critique et de capacités de modifier sa pratique en conséquence ;
- faire preuve d'éthique professionnelle et appliquer les principes de déontologie ;
- cerner le spécifique du travail social par rapport aux autres professions d'intervention sociale ;
- démontrer des aptitudes à transférer ses connaissances d'une situation à une autre et de les adapter en conséquence.

FICHE 3

LES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

Les activités d'apprentissage constituent les moyens choisis pour atteindre les objectifs de stages.

4.1 NATURE DES ACTIVITÉS

Les activités d'apprentissage recouvrent trois types d'activités:

Les activités d'intervention

Les activités de formation

Les activités d'intégration dans l'organisme de stage

4.1.1 LES ACTIVITÉS D'INTERVENTION

Ces activités visent à permettre au/à la stagiaire d'expérimenter le processus d'intervention sociale de sa concentration. Elles revêtent en général les formes suivantes:

Intervention auprès des individus, des groupes et des familles

Prise en charge de cas/dossiers/suivis complète et/ou partagée

- évaluation/accueil, orientation, suivi (court et long terme): travail auprès des individus, de leur milieu et des ressources
- entrevues individuelles, familiales et animation de petits groupes
- intervention formelle et informelle: téléphone, bureau, domicile, milieu de vie
- participation aux discussions de cas comme expert-e, consultant-e (comités cliniques, Cour, rencontres d'équipe, etc, etc.)
- rédaction de dossiers, de rapports d'évaluation et d'expertise, etc, etc.
- autres

Activités complémentaires

- participation à des projets d'intervention: développement d'outils, élaboration de documents, mise sur pied de groupes, participation à des activités collectives, etc.
- gestion d'activités en milieu de vie

Intervention auprès des communautés

Prise en charge complète et/ou partagée de dossiers/projets/activités

- **évaluation/analyse de besoins/de situations-problèmes:**
participation à des collectes de données, sondages, rencontres, etc.
- **planification de projets et d'activités:** participation à la préparation de dossiers, à la mise sur pied de projets et d'activités
- **réalisation de projets et d'activités:** participation à la gestion, l'organisation et l'animation d'activités d'intervention:
 - ✓ animation de petits et grands groupes;
 - ✓ participation à des activités de prestation de services, de soutien, d'accueil, d'information, de réflexion, de sensibilisation, de conscientisation, de mobilisation, de lutte, de développement, de négociation et médiation, etc.
 - ✓ gestion d'activités courantes;
 - ✓ animation de rencontres de travail, de réflexion, etc;
 - ✓ préparation d'ordres du jour, rédaction de procès-verbaux, de feuillets, de tracts, de documents, préparation de conférences de presse, de dossiers de presse;
 - ✓ démarches techniques de préparation d'activités;
 - ✓ préparation d'un budget;
 - ✓ autres.
- **Activités complémentaires**
 - ✓ accueil, référence, soutien individuel ;
 - ✓ accompagnement individuel de personnes auprès de ressources, etc. ;
 - ✓ autres

4.1.2 LES ACTIVITÉS DE FORMATION

Ces activités réfèrent à l'ensemble des formes d'enseignement en milieu de stage qui visent à faciliter l'acquisition et l'intégration théorie-pratique des apprentissages. Ces activités prennent en général les formes suivantes:

FICHE 4

- rencontres de supervision hebdomadaires avec ce que celles-ci requièrent comme préparation et activités d'enseignement: journal de bord, enregistrements audio-visuels, préparation de rapports et de dossiers, verbatims, etc.
- lectures de documents : les politiques, les services, les populations visées, les problématiques, les lois, les ressources du milieu, les modes et les approches d'intervention, etc.
- rencontres avec des intervenant-e-s
- accompagnement et observation d'intervenant-e-s
- visites d'organismes
- participation à des groupes d'échange et de réflexion
- participation à des conférences, des journées d'étude, des sessions de formation
- vision de vidéos sur les pratiques et les problématiques
- autres

4.1.3 LES ACTIVITÉS D'INTÉGRATION DANS L'ORGANISME DE STAGE

Ces activités visent à favoriser l'intégration du/de la stagiaire dans l'organisme de même que sa participation à la vie de celui-ci. Elles visent également à aider le/la stagiaire à mieux situer ses interventions et ses apprentissages en lien avec le contexte global de l'organisme de stage.

Ces activités revêtent habituellement les formes suivantes:

- réunions d'équipe/de personnel
- réunions du conseil d'administration
- participation à des comités de travail
- réunions syndicales
- autres

4.2 RÉPARTITION-TYPE DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

La répartition des activités d'apprentissage dans le cadre des trois jours de stage doit être effectuée en fonction des objectifs d'apprentissage de chacun des deux stages. Il est difficile de proposer une norme quantitative des activités (nombre de prises en charge de dossiers, de suivis ou d'activités) en raison de la nature même de celles-ci qui varie selon le degré de complexité en cause et d'implication requise du-de la stagiaire. Cependant certaines grandes balises issues de l'expérience des stages permettent de mieux pondérer la répartition des activités de stage.

	STAGE I	STAGE II
Traits dominants apprentissages	intégration du-de la stagiaire dans le milieu connaissance du contexte organisationnel et communautaire initiation au processus d'intervention sociale adapté au milieu de pratique	maîtrise du processus d'intervention sociale et de ses fondements autonomie dans l'action
Répartition en % des activités d'apprentissages		
Activités d'intervention	40% (en moyenne 1 jour et plus / stage)	80% (en moyenne 2 jours et plus / stage)
Activités de formation	40% (2 hres / supervision, 1 hre / préparation + autres activités de formation)	10% (2 hres / supervision, 1 hre / préparation + autres activités)
Activités d'intégration	20%	10%

4.3 CRITÈRES DE SÉLECTION DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

Les activités d'apprentissage doivent :

- répondre aux exigences requises pour atteindre les quatre (4) grands objectifs d'apprentissage visés par les stages (Guide des stages: fiche 3) ;
- permettre à l'étudiant-e d'expérimenter le processus d'intervention sociale propre à sa concentration : en intervention auprès des individus, des groupes et des familles ou en intervention auprès des communautés ;
- exposer l'étudiant-e à des situations d'intervention variées et à des degrés de complexité différents ;
- favoriser l'intégration de l'étudiant-e dans l'organisme ;
- respecter l'équilibre action/réflexion, expérimentation/analyse.